Trentième Année. — N° 178 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. SAMEDI 27 JUIN 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*Office de Publicité

ROUBAIX, LE 26 JUIN 1885

Le progrès de la concentration républicaine

Les opportunistes se sont beaucoup moqués du programme électoral qui vient d'être élaboré par les radicaux de la Chambre des députés ; ils l'ont trouvé déclamatoire, inapplicable, pour tout dire superflu au point de vue républicain, dangereux au point de vue de la discipline et de la concorde. Derrière ces critiques, apparaissait, chez les opportunistes, l'ambition de faire mieux et d'arriver à une entente générale entre toutes les fractions républicaines qui se tiennent en dehors de l'intransigeance. Eh bien ! l'événement ne répond guère, jusqu'ici, à ces forfanteries. Les radicaux se sont entendus pour confectionner un programme, tandis que les opportunistes paraissent condamnés irrévocablement à échouer dans cette même tâche.

Ils se sont réunis, hier, une seconde fois, pour discuter leur fameux programme ; la discussion n'a pas abouti. A un programme, ils ont essayé de substituer un manifeste ; le manifeste soulève des difficultés insolubles, et il avortera. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la *République française* elle-même, qui en fait l'aveu aujourd'hui à ses lecteurs. Et dans quels termes attristés, avec quelle mélancolie ! On en jugera, par les extraits suivants de son article :

Des dissentiments ont éclaté parmi nous, cela est malheureusement certain. S'il en est qui s'en réjouissent comme d'un avantage, nous persistons à les déplorer comme une grande perte de forces, ayant encore à lutter contre des adversaires qui n'ont pas été définitivement vaincus, et que nous ne pourrons vaincre définitivement qu'en nous unissant contre eux. Il est parfaitement exact que ces divisions sont assez profondes pour que l'on ne puisse plus parler désormais du parti républicain tout entier : Il y a, dans ce parti, une majorité et une minorité ; mais être la majorité dans un grand parti, c'est bien quelque chose. Une majorité a des devoirs.

Alors, que vont faire les opportunistes, si personne ne veut plus marcher avec eux, si tout le monde a peur de leur contact et en redoute des compromissions ? Les opportunistes ne nous ont pas encore livré le secret de leurs combinaisons, mais tout porte à penser qu'ils se rejettent sur l'idée de constituer un comité central parlementaire, lequel ne publierait rien et ne demanderait à ses adhérents que de l'argent, pour soutenir les candidatures des frères et amis. Si les opportunistes en sont réduits à se contenter de si peu, si leur action doit se borner, à l'avenir, à frapper sur la caisse des électeurs, nous voilà bien tranquilles ; le rôle électoral de ces meneurs sera modeste, et il les conduira plus souvent à la défaite qu'à la victoire.

Y a-t-il, en effet, quelque chose de plus manifeste et de plus accablant que la défaite de ce parti, que son effondrement définitif ? Il a tenu la France dans ses mains par la duplicité, la corruption, la violence, pendant six ou sept ans ; il a poussé les ministères formés ou dirigés par lui, dans une série interminables, de mesures fausses, de dépenses ruineuses, d'expéditions ineptes, et il continue à se poser en conseiller et en pontife de la République ! Naturellement, la prétention est jugée inadmissible, et quand l'opportunisme se met en avant, pour organiser une action électorale, tout le monde prend la porte et s'échappe. En sorte que les partisans de M. Ferry sont aujourd'hui les dissolvants les plus énergiques de la République, et comme le stimulant et le levier des idées libérales et conservatrices qui se dressent contre eux.

MODESTIE OPPORTUNISTE

On se rappelle de quel ton la presse opportuniste célébrait, naguère, « la grande victime ». Le ton est aujourd'hui singulièrement modifié. On sent que M. Jules Ferry, accusé par l'amiral Courbet, devient trop compromettant, et l'on semble se disposer à le lâcher peu à peu. Qu'on en juge par ce que dit le *Voltaire*, ce matin. Enumérant les difficultés électorales, en face desquelles se trouve le parti républicain, il parle de la question financière, puis il ajoute :

Il y a aussi la question du Tonkin. *Il n'est personne, parmi nous, pour vouloir faire monter M. Jules Ferry au Capitole*; mais nous n'admettons pas qu'on le précipite du haut de la roche Tarpéienne, pour avoir mené à bonne fin une entreprise coloniale engagée par la force des choses. Tout, ici-bas, a sa limite; la sagesse romaine l'a depuis longtemps proclamé. On ne doit mener les entreprises coloniales qu'avec réserve et prudence, les unes après les autres, ainsi que l'avait projeté Gambetta. Mais, d'autre part, ce serait d'une singulière politique de proscrire tout agrandissement colonial et d'enfermer la France entre ses frontières continentales.

Rien ne vaut la franchise en politique. Il est absolument nécessaire d'opposer la vérité des faits aux allégations inexactes, mais, en même temps, chacun doit s'expliquer en toute liberté sur ces différents sujets. *A supposer que la politique financière ou coloniale de notre gouvernement ait péché par quelque endroit*, il n'en reste pas moins que les intentions n'ont cessé d'être irréprochables, que le but a toujours été noble et le résultat considérable.

Combien faut-il que « les hommes du Tonkin » se sentent condamnés par l'opinion pour en venir à tenir ce langage !

L'AFFAIRE MARCHANDON

Aujourd'hui doit venir, devant la cour d'assises de Paris, l'affaire la plus dramatique de la session, l'affaire Marchandon.

Il y a déjà plus de deux mois que le crime de la rue de Sèze a été commis, mais l'émotion qu'il a causée dans le public n'est pas encore calmée. Tout le temps qu'a duré l'instruction, la curiosité n'a cessé de s'attacher aux détails de cette affaire à jamais célèbre. C'est qu'aussi rarement, un crime avait été exécuté avec plus d'audace.

M. Cornet, le mari de la victime, est à Paris. Il y a quelques jours, dans un couloir du Palais-de-Justice, il s'est rencontré face à face avec Marchandon. Le gardien qui accompagnait ce dernier connaissait M. Cornet de vue et il eut la présence d'esprit de le nommer à Marchandon. Le misérable baissa immédiatement la tête, de manière à ne pas se faire voir, si bien que c'est vendredi seulement, à l'audience, que l'infortuné mari pourra dévisager le meurtrier de sa femme.

LE CRIME

Revenons brièvement au crime. On sait que Marchandon avait été engagé par Mme Cornet, sur la recommandation vague d'une agence de placement, située rue Delabordé.

Mme Cornet vivait seule. Elle n'avait pour domestique qu'une cuisinière.

Après avoir donné à Marchandon quelques ordres dans la nuit du 15 au 16 avril, elle le congédia, et ce dernier fit mine de quitter l'appartement. Il monta, en effet, dans sa chambre, mais il ne tarda pas à en redescendre à l'aide d'une clef qu'il aurait trouvée dans sa chambre, s'il faut en croire ses assertions.

On sait le reste. Marchandon, rentré dans l'appartement, se coucha longtemps derrière un rideau, dans une chambre où sa maîtresse se déshabilla pour aller, de là, dans une chambre voisine, où elle se mit au lit.

Il attendait que Mme Cornet fut couchée. Dès qu'il se fut assuré que toutes les bougies étaient éteintes et que deux veilleuses brûlaient, seules, il sortit de sa cachette. Mme Cornet venait de déposer des clefs sur une table. Le criminel s'en empara et ouvrit une armoire à glace et un bureau. Puis, un bruit le fit tressaillir. Mme Cornet se serait-elle réveillée ?

Le bandit passa la tête dans une embrasure, s'assura que Mme Cornet dormait encore, et referma doucement la porte. Mais les gonds se mirent à grincer. Mme Cornet se réveilla, courut à la porte. Marchandon la tenait de l'autre côté, puis il lâcha prise et il se trouva face à face avec la malheureuse, affolée de terreur, qui se mit à appeler au secours. C'est alors que Marchandon se précipita sur elle un couteau à la main, et lui coupa la gorge.

MÉMOIRE DE L'ACCUSÉ

Je suis entré au service de Mme Cornet le 15 avril 1885, à une heure de l'après-midi.

Une fois entré, je suis allé dans la salle à manger, où se trouvait Mme Cornet. Elle me demanda si j'avais un habit. Sur ma réponse que non, elle dit : « C'est très ennuyeux; je ne veux pas que vous me serviez comme vous êtes habillé là. procurez-vous un habit pour ce soir. »

Après que Mme Cornet m'a parlé, je suis sorti pour chercher un habit. J'allai d'abord place de la Madeleine ; le marchand ne voulut pas, parce que je ne pouvais pas le payer de suite. De là, je vais chez un autre marchand, rue des Saussaies; ce marchand m'en loua un.

Je rentre à la maison. Mme Cornet était sortie. Je restai un peu de temps avec la cuisinière, dans sa cuisine, à causer.

Après, je commence à mettre le couvert. Le couvert mis, je suis allé dans la petite chambre; je regarde dans le petit cabinet : je ne trouve rien.

Le soir, à sept heures, je sers le dîner à Mme Cornet.

Une fois sortie de table, elle m'expliqua le service pour le lendemain.

Ces explications terminées, j'enlevai le couvert et m'en fus dîner à la cuisine ; après le dîner, je rangeai l'argenterie.

A huit heures et demie, la cuisinière monta se coucher.

J'étais tout seul dans l'appartement, lorsque à neuf heures et demie, Mme Cornet me sonna. Elle était au salon. Elle me fit retirer un petit poêle pour le remettre dans l'antichambre ; je le remplis de coke. Ensuite, elle me fit fermer le bec de gaz de l'antichambre, puis celui du couloir, et enfin celui de la cuisine.

Quand je me retirai, Mme Cornet me dit de descendre à sept heures, le lendemain. Elle ferma la porte derrière moi.

Un quart d'heure après, je revins par la porte de la cuisine, avec une clef que j'avais trouvée dans ma chambre. Il y en avait deux : une autre petite était attachée; en l'a retrouvée dans mon tablier blanc.

Une fois rentré, je vais directement dans la salle à manger. Je vis de la lumière dans le salon. Je me suis glissé dans la chambre à coucher, sur la rue : c'est là que je me suis caché très longtemps.

Mme Cornet rentre dans sa chambre, celle où j'étais caché, se dispose à se coucher, se déshabille, met sa robe sur le canapé, ses clefs sur la cheminée et ferme la porte à clef, va dans son cabinet de toilette faire sa toilette, et se couche.

Une heure après, je prends les clefs, j'ouvre l'armoire; je trouve plusieurs paquets, des boîtes ficelées. Je vais chercher un couteau dans la salle à manger ; je coupe tous les paquets pour voir ce qu'il y avait. De là je vais au secrétaire, près de la fenêtre : je prends l'argent. Au moment où je ferme, une voiture rentre dans la cour; je crois entendre du bruit ; je passe par le cabinet de toilette. Je vis la porte de la chambre ouverte : je vais tout doucement pour la fermer.

Mme Cornet sauta de son lit, voulut ouvrir la porte; je lâche la porte; Mme Cornet glisse, je tombe sur elle, et, malheureusement, j'avais ce terrible couteau qui m'avait servi pour couper les paquets; elle s'est mise à crier; je me vis perdu; alors je me suis servi de cette arme, et la pauvre femme ne bougea plus.

Je prends montre sur la table : c'est tout ce que j'ai pris dans cette chambre, — et dans l'autre une montre, — cela fait deux — un binocle, un médaillon, un revolver. Je n'ai gardé que le binocle et le revolver : le reste, je l'ai jeté.

Un quart d'heure après que la pauvre femme fut morte, on vint sonner à la grande porte; j'étais justement dans l'antichambre, pour voir ce qu'on allait faire : un instant après, on ne sonna plus. Je regardai par la fenêtre, pour voir si l'on sortait. Je ne vis personne sortir. Alors, je descendis, une demi-heure après, j'ouvris la porte cochère et je partis dehors

Longtemps après, je pris une voiture ; je suis allé au chemin de fer du Nord, pour savoir l'heure des trains. Je revins chercher mon sac au café ; de là, j'allai rue des Saussaies chercher mon pardessus et payer mon habit. Puis, je repartis à la gare.

Dans le wagon, j'étais seul. Je me mis à pleurer à plusieurs reprises, en pensant à ce que j'avais fait. Je me demandais comment j'avais pu faire une chose pareille.

Une fois arrivé chez moi, je faisais tout pour cacher mon émotion. La nuit, je ne dormis pas. Le lendemain, j'étais très inquiet. A quatre heures, on me surprit pleurant ; on me demanda ce que j'avais : je ne répondis pas.

Une heure après, on sonne à la porte : on venait m'arrêter.

Voilà le récit de mon grand malheur. J'en demande pardon à Dieu et à la justice des hommes, ainsi qu'à cette pauvre famille, que j'ai plongée dans le deuil.

Je demande pardon à ma pauvre mère, ainsi qu'à mon frère et à toute ma famille. Charles Marchandon.

On remarquera que, dans cet exposé, Marchandon s'efforce d'écarter la charge aggravante de préméditation qui, d'après l'instruction, croyons-nous, pèse sur lui. A l'entendre, s'il a frappé avec un couteau, c'est que ce couteau, il l'avait par hasard dans la main ; il venait de le trouver dans la salle à manger et s'en était servi pour couper des paquets. Nous verrons si le jury acceptera cette explication.

L'ARRESTATION DU COUPABLE

Nous ne reviendrons pas longuement sur les détails de l'arrestation, ils sont connus. Grâce à l'habileté du chef de la police de sûreté, qui s'est écrié tout de suite : « C'est un coup à la Marchandon », les recherches ont été faciles. On apprit que, la veille, le coupable avait loué un habit noir à un tripier-brocanteur. Cet industriel fut retrouvé et l'on apprit de lui que Marchandon avait eu l'imprudence de donner son adresse à Compiègne. Dès le lendemain, Marchandon fut arrêté, au moment où il se mettait à table avec sa maîtresse, la fille Blin. On retrouva, en sa possession, un certain nombre d'objets volés chez Mme Cornet, avant et après le crime, tel qu'un lorgnon d'or indien, un revolver et une bonbonnière.

On se souvient que Marchandon ne se décida pas immédiatement à entrer dans la voie des aveux, et l'on se souvient de ce fameux complice Anatole qui a défrayé tout Paris pendant quelque temps. Plus tard, le criminel se révéla plus sincère, et en même temps qu'il confessa son crime, il ouvrit un jour curieux sur son passé.

LE PASSÉ DE MARCHANDON

Ce passé est tout un roman de scélérat. A dix-sept ans, Marchandon était condamné à trois mois de prison, pour vol de couverts d'argent. A dix-huit ans, il volait trois mille francs dans la caisse de M. d'Acy, dont il était valet de chambre. Plus tard, à l'aide de faux certificats, il entra dans un grand nombre de maisons honorables, où il continua ses brigandages, en s'arrangeant pour prendre la fuite avant d'être découvert. C'est ainsi qu'en 1883, il déroba trois cents francs en billets de banque et un fusil, chez le baron de la Rochelle, près de Melun.

A quelque temps de là, il pénétrait, la nuit, chez un de ses anciens maîtres, le comte de Chasseval, et s'emparait de bijoux, de revolvers et d'environ deux mille francs d'argent. En janvier 1885, Marchandon commet également une soustraction frauduleuse au préjudice du docteur de la Charrière, chez lequel il était entré comme valet de chambre.

Jeanne Blin recevait sa part de tous ces vols, mais il n'est pas démontré qu'elle ait jamais su la provenance de ces largesses, Marchandon s'étant donné à elle, comme à tout Compiègne, pour l'enfant naturel non reconnu d'un industriel très riche qui, de temps en temps, lui faisait des libéralités. C'est ce qui explique que la fille Blin n'ait pas été inquiétée par la justice.

Marchandon aura à répondre, aujourd'hui, non seulement du crime de la rue de Sèze, mais encore de la plupart des vols dont nous venons de parler.

C'est Me Albert Danet qui est chargé de sa défense.

LE GÉNÉRAL THIBAUDIN

Le général Thibaudin sera-t-il candidat aux prochaines élections générales ? M. Massé, sénateur ultra-radical de la Nièvre et M. Rochefort, directeur de l'*Intransigeant*, le sollicitent vivement de poser sa candidature dans les départements de la Nièvre et de la Seine, où tous les deux ont une certaine influence, qu'ils sont disposés à mettre à son service.

Malgré ces avances séduisantes, le général Thibaudin, qui est toujours en activité de service, quoi qu'en dise Rochefort, hésite à se jeter dans la lutte.

On dirait qu'il craint d'abandonner la proie pour l'ombre, de renoncer aux avantages de son grade dans l'armée, pour des avantages politiques incertains et problématiques. Ces hésitations pourraient bien finir par gâter leur Thibaudin aux yeux des radicaux.

Quoi qu'il en soit, voici la réponse que le général politicien vient d'adresser à M. Massé, sénateur :

Monsieur le sénateur et cher compatriote,

Je suis profondément touché du témoignage de haute estime que l'on veut bien me donner, en pensant à moi dans mon si patriotique département de la Nièvre.

Tout d'abord, je tiens à ne pas vous laisser ignorer que je suis en communauté complète d'opinion avec les députés républicains de notre département en ce qui concerne le programme démocratique adopté déjà par quelques comités dont les principales lignes sont résumées dans votre lettre.

Je n'ai pas à dépouiller le vieil habit : enfant du peuple, ma vie sera, jusqu'à la fin, ce qu'elle a toujours été, vouée aux intérêts les plus chers de la démocratie et à la défense de la patrie.

Il n'entre pas dans mes principes de solliciter les suffrages de mes concitoyens. A mon sens, il appartient au peuple, — le seul souverain que la raison humaine puisse reconnaître — de juger ceux qu'il croit dignes de sa confiance, capables de faire prévaloir sa volonté dans le gouvernement de la République, et d'assurer la satisfaction de ses intérêts et de ses aspirations pour la confection des lois.

Je ne crois donc pas avoir le droit de poser personnellement ma candidature à la députation ; mais, si les électeurs nivernais me faisaient l'honneur de joindre mon nom à ceux de nos honorables amis qui ont si vaillamment défendu jusqu'ici les vrais principes du gouvernement républicain et les droits de la démocratie, mon devoir ne me permettrait pas de décliner un tel honneur : je serais à leur disposition.

Veuillez agréer, monsieur le sénateur et cher compatriote, l'expression de mes sentiments de dévouement le plus cordial.

Général Thibaudin.

On voit par cette lettre que M. Thibaudin accepte sans accepter; il accepte conditionnellement. Avant de s'embarquer dans la galère électorale, il tient à se renseigner exactement sur les chances qu'elle lui offre de le porter sûrement au port.

Si M. Thibaudin est accueilli favorablement comme candidat par les électeurs de la Nièvre, il sera à leur disposition.

En attendant que nous soyons édifiés sur la question de savoir si M. Thibaudin sera candidat aux prochaines élections générales, voici le programme électoral auquel, par une lettre rendue publique, ce général en activité de service vient de donner son adhésion :

Révision intégrale de la Constitution par une Assemblée constituante élue par le suffrage universel ; séparation des Eglises et de l'Etat ; suppression du Sénat, ou tout au moins son élection par le suffrage universel direct ; service militaire égal, obligatoire pour tous, sa réduction à trois ans ; suppression du volontariat d'un an et du privilège de dispense en faveur des élèves des séminaires; réforme de l'impôt dans le sens démocratique; élection des juges avec la condition de justifier des capacités suffisantes; admission aux fonctions publiques civiles par le concours.

Ce programme, avant de recevoir l'adhésion de M. Thibaudin, avait reçu celle de M. Gambon, ancien membre de la Commune, que Félix Pyat félicitait, il y a trois jours, dans le journal la *France libre*, pour avoir refusé de signer le programme de la réunion du Grand-Orient.

Hier, le parti républicain, qui se dit parti de gouvernement, nous montrait M. Ribot, siégeant, dans un comité central, à côté de M. Ranc. Aujourd'hui, le parti radical socialiste nous présente un programme électoral, au bas duquel on trouve la signature d'un général en activité et d'un ancien membre de la Commune.

Cette constatation se passe de commentaires.

NOUVELLES DU JOUR

Le conseil des ministres

Paris, 25 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet au ministère de la justice, sous la présidence de M. Henri Brisson.

Le ministre de l'intérieur a communiqué au conseil, qui l'a discuté, le projet de règlement d'administration publique destiné à assurer l'application de la loi sur la rélégation des récidivistes. Ce projet de règlement, élaboré par une sous-commission, va être communiqué à la commission extra-parlementaire chargée d'arrêter le texte qui sera soumis au conseil d'Etat.

Le conseil s'est également entretenu de la question de la rupture de ban. On sait que la loi sur les récidivistes a supprimé la surveillance de la haute police et l'a remplacée par la faculté donnée à l'administration d'interdire aux condamnés, à l'expiration de leur peine, le séjour dans telle ou telle ville déterminée.

Le ministre de l'intérieur, pour assurer l'application de cette disposition, a pris un arrêté qui, par voie de mesure générale, interdit à tous les individus soumis jusqu'ici à la surveillance de la haute police, et qui, par l'effet de la loi nouvelle, se trouvent déchargés de cette peine accessoire, le séjour dans les villes de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Nantes, Saint-Etienne, Nice et Menton.

Les préfets, sur l'ordre du ministre, procèdent en ce moment à la notification individuelle à chacun des intéressés de cette interdiction. En même temps, pour chaque cas, interdiction est faite au condamné de séjourner dans le lieu où il a commis le crime ou délit qui a motivé sa condamnation.

Le ministre de l'intérieur s'est préoccupé des moyens de donner une sécurité complète, par l'application rigoureuse de cette disposition légale et l'organisation d'une surveillance vigilante.

Les anarchistes

Paris, 25 juin. — Ce soir, a eu lieu, rue de Charonne, une réunion électorale sous la présidence de Rochefort, pour la candidature d'Eudes au conseil municipal. Il y avait 1200 personnes, dont 200 anarchistes, qui ont voulu chasser Rochefort du bureau. De là tumulte, coups, vitres cassées. Le citoyen Allemane, insulté, s'est battu avec l'insulteur. Eudes a développé son programme et après une heure de tapage, malgré une vive opposition des anarchistes, a été proclamé candidat. Une nouvelle bagarre s'est alors produite, des coups ont été échangés. Des cris de : Vive la Commune ! ont éclaté jusque dans la rue, où il y avait une nombreuse police.

Permutations ministérielles

Paris, 25 juin. — Il est inexact qu'il soit question de permutations ministérielles, ainsi que l'ont annoncé plusieurs journaux.

Les élections générales

Paris, 25 juin. — On lit dans la *France* :

« On assure que le gouvernement inclinerait à fixer les élections générales au dimanche 27 septembre ; les scrutins de ballottage auraient lieu le dimanche 11 octobre.

Dépêches importantes du Tonkin

Paris, 25 juin. — On parle de dépêches très importantes qui seraient arrivées du Tonkin aux ministres de la guerre et de la marine. Mais il est impossible d'en avoir communication.

M. J. Ferry et Léon XIII

Paris, 25 juin. — Le *Français* assure que M. J. Ferry, durant son séjour à Rome, a fait transmettre, au Vatican, la promesse de soutenir le Concordat, en échange de l'appui du clergé dans les prochaines élections. Ces ouvertures ont reçu l'accueil qu'elles méritaient.

Le « Bayard »

Paris, 25 juin. — Le cuirassé *Triomphante* escortera à Toulon le *Bayard* amenant le corps de l'amiral Courbet.

Le deuil de l'amiral Courbet

Paris, 25 juin. — Par décision du général de Courcy, le corps d'occupation du Tonkin porte le deuil de l'amiral Courbet.

Un secrétaire de mairie en fuite

Paris, 25 juin. — On lit dans la *Patrie* :

Le secrétaire de la mairie de Champigny vient de prendre la fuite, laissant derrière lui un joli déficit.

Les premières constations ont fait reconnaître qu'une somme de 12,000 f. manquait dans sa caisse; ce n'est, dit-on, que le dessus du pot aux roses.

Meurtre d'un sujet français par des marins allemands au Cabon

Les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui du Gabon sont assez graves. Il paraît que la frégate allemande *Bismarck*, qui parcourt en ce moment la côte orientale d'Afrique, sous les ordres de l'amiral Knorr, vient de signaler par un meurtre son passage à Libreville, le chef-lieu de nos établissements.

Un sous-officier et plusieurs marins allemands, étant descendus à terre, voulurent violenter une jeune indigène dont les noirs appâts les avaient séduits. Le mari étant survenu et ayant voulu défendre sa femme, les matelots se précipitèrent sur lui et le mirent à mort; le cadavre, couvert de blessures, fut ensuite abandonné sur la route, et les Allemands rentrèrent tranquillement chez eux. Cet assassinat ayant provoqué une enquête immédiate, les soupçons se portèrent aussitôt sur l'équipage du *Bismarck*. Interrogés juridiquement, les officiers du bord n'essayèrent point, tout d'abord, de nier les faits; ils les racontèrent même avec une certaine ostentation et un grand luxe de détails, semblant trouver l'aventure fort drôle.

Il est vrai que le gouvernement s'étant rendu en personne sur le *Bismarck* pour réclamer la remise de l'assassin aux mains de l'autorité française, le thème changea subitement. L'amiral Knorr allégua un prétendu cas de légitime défense, dont nul n'avait parlé jusque-là, fit rétracter les imprudents aveux de la première heure, et finalement refusa péremptoirement de livrer le coupable.

Le soir, un officier se rendait secrètement à la case du mort et obtenait, au prix de 500 fr., de sa famille, que toute plainte serait retirée. La colonie espère bien que l'affaire n'en restera pas là. Il y va, en effet, de notre honneur national.

Le docteur Brouardel en Espagne

Paris, 25 juin. — Le docteur Brouardel part samedi pour l'Espagne afin d'étudier l'inoculation du docteur Ferran.

Le choléra

Madrid, 25 juin. — MM. Canovas, président du conseil, et Romero Robledo, ministre de l'intérieur, sont partis pour Murcie ce matin.

Dans cette dernière ville, il y a eu 93 décès.

L'accident du carrefour Drouot

Paris, 26 mai. — Un vieillard bien mis, dont il a été impossible de constater l'identité, aucun papier ne se trouvant sur lui, a été écrasé par l'omnibus des Champs-Elysées au carrefour Drouot. quelques minutes avant une heure, cette après-midi.

Transporté à la pharmacie voisine, ce malheureux y est mort sans avoir repris connaissance.

Le nouveau ministère anglais

Windsor, 25 juin. — Une réunion du conseil privé a été tenue cette après-midi sous la présidence de la reine.

Les anciens ministres ont rendu à la reine les sceaux de leurs départements respectifs.

S. M. a ensuite remis les sceaux aux nouveaux ministres.

M. de Moltke

Berlin, 25 juin. — Le maréchal, qui depuis quelque temps est dans un état d'affaissement complet, est très fatigué.

On s'attend à sa mort prochaine.

La Chambre des Lords

Londres, 25 juin. — M. Giffard annonce que la reine a sanctionné la loi de répartition des collèges électoraux. Lord Salisbury explique les circonstances qui l'ont amené à accepter le pouvoir ; il a été déterminé surtout par les assurances de M. Gladstone, que la reine a jugées suffisantes et par le désir d'abréger une situation préjudiciable aux services publics.

Il espère que quelques semaines du nouveau régime, seront le meilleur commentaire de la décision prise. L'événement démentira la prophétie de certains personnages distingués sur la durée du nouveau régime. Il rappelle qu'il est arrivé souvent, que les gouvernements dont on doutait de la durée, ont résisté huit à dix ans.

La Chambre des lords s'ajourne au 6 juillet sur la proposition de lord Salisbury.

La Chambre des communes s'est ajourné également au 6 juillet.

La crise ministérielle italienne

Rome, 25 juin. — M. Depretis a annoncé à la Chambre des députés que le roi lui a confié hier soir le mandat de constituer le cabinet, et qu'il a accepté ce mandat.

Un prisonnier du Mahdi

Dongolah, 25 juin. — Le prêtre italien Luigi Bonomi, qui était prisonnier du Mahdi, est parvenu à s'échapper et est arrivé ici. Il raconte que les autres prisonniers sont en bonne santé.

La révolte du Kordofan a été très exagérée.

M. Bonomi confirme que la garnison de Sennaar a fait éprouver au Mahdi plusieurs pertes sensibles.

La famine et les maladies sévissaient dans le Kordofan.

Un procès à sensation

Berlin, 25 juin. — On télégraphie de Francfort que lundi prochain comparaîtra, devant la cour d'assises, le cordonnier Lieske, accusé du meurtre du conseiller de police Rumpff.

Des mesures extraordinaires de précaution seront prises. Le Palais-de-Justice sera gardé par une forte escouade d'agents de police; toutes les issues des rues voisines seront occupées par l'infanterie.

Jusqu'à présent, on n'a admis que 24 journalistes, bien que le nombre des demandes soit de beaucoup supérieur.

NICÉPHORE NIEPCE

Les grands hommes trouvent, tôt ou tard, la justice due à leur mérite. Un moment arrive toujours où les yeux de la postérité sont dessillés, et où elle voit ce que les ancêtres n'ont pas voulu voir. Ce dix-neuvième siècle, si plein de grandes choses, n'était pas très clairvoyant, dans ses premières années. Il ne voulait point croire à l'application de la vapeur, sur terre et sur mer, et ce n'est pas sans mal ni sans peines, que des hommes patients, avec toute la ténacité du génie, ont fini par avoir raison de l'entêtement et de la routine. A l'heure où nous sommes, au déclin de ce siècle si scientifiquement fécond, nous haussons les épaules, quand nous entendons dire que les Chinois ne veulent pas de voies ferrées chez eux. Ce n'est pas flatteur pour nos grand'pères, qui n'en voulaient pas davantage, sans avoir les mêmes raisons de proscription.

On dirait, cependant, que nous sommes engagés sur une route meilleure. Les inventions les plus extraordinaires se sont tellement multipliées, depuis quelques années, que rien n'étonne plus. Demain, nous aurons la direction des ballons, et je ne sais pas trop si les plus sceptiques oseraient hausser les épaules, devant quelqu'un qui viendrait leur affirmer qu'il a trouvé un moyen de navigation de la terre à la lune. Dès le lendemain, soyez-en sûrs, l'invention nouvelle serait offerte à la spéculation, mise en actions, et le public est d'autant moins récalcitrant, que le plus souvent il y trouve l'occasion de faire d'assez bonnes affaires, sinon fortune.

Mais, hélas ! il n'en fut pas toujours ainsi, et que d'inventeurs malheureux ! Combien, ayant foi entière dans leur savoir et dans l'excellence de leurs inventions, sont morts de faim, pour ainsi dire, ayant en portefeuille des plans et des combinaisons gros de richesse et même de gloire ! Le martyrologe de la science forme une liste bien longue : j'imagine qu'elle est à jamais close, par une autre raison que l'amour effrené du gain, par cette raison qu'il n'y a plus de surprises possibles, et que les plus sceptiques s'attendent à tout dans le domaine scientifique. Nicéphore Niepce revenant aujourd'hui, par exemple, avec son invention de l'héliographie, n'aurait pas à subir tant de déceptions et à traverser tant de misères.

A mesure que ce monde vieillit, il devient progressivement meilleur. Assurément, il donne toujours le spectacle de choses bien mauvaises et d'extraordinaires aberrations, mais, après une lecture attentive de l'histoire, qui oserait dire qu'il ne vit pas dans un temps préférable aux temps passés ? En dépit des luttes irritantes de tous les jours, peut-être un peu à cause d'elles, le lendemain vaut presque toujours mieux que la veille. Nos pères se plaignaient comme nous nous plaignons, comme leurs ancêtres se plaignaient, comme les hommes se sont toujours plaints ; et, en somme, nous ne changerions pas notre sort contre le leur. En somme, quiconque possède aujourd'hui quelque chose dans son sac, est sûr de la vie. C'est déjà quelque chose, il me semble, et un quelque chose qui manqua à Nicéphore Niepce.

Sait-on, au monde, quelque chose de pire que le sort d'un malheureux homme n'ayant rien pour faire valoir son mérite. Nul ne l'accueille. Tout le monde le repousse ; — je parle d'hier, car il n'en est presque plus ainsi aujourd'hui, et il n'en sera plus de même demain, — et l'artiste, ou l'inventeur, s'en va, disparaît, meurt, avec la conviction d'avoir été méconnu. Ce fut le sort de Nicéphore Niepce et de bien d'autres, morts à la peine, morts de désespoir peut-être, et dont nous honorons aujourd'hui la mémoire et les travaux. Il y a longtemps qu'il était question de réparer une immense injustice et de rendre, à la mémoire d'un grand homme, l'honneur qui lui appartenait. Il me souvient qu'un mouvement en faveur de l'inventeur se fit, il y a quelques années; en parcourant la collection du journal, je retrouverais, je crois, quelques chroniques écrites à ce sujet.

Mais, il faut autre chose que des lignes expédiées au jour le jour pour ces réparations-là, et si l'illustre M. Chevreul n'avait pris en mains la cause de Nicéphore Niepce, il est tout probable que la ville de Châlon n'aurait pas encore songé à l'éclatant hommage qu'elle vient de lui rendre, hommage tardif, hélas, et qui ne sauve que la mémoire. C'est déjà quelque chose, c'est même beaucoup, car, si le savant est mort, il a des descendants qui sont les héritiers de sa gloire, la seule forture qu'il leur aura laissée. N'importe, ce sont là de belles journées, lorsqu'on voit une ville enthousiaste fêter la mémoire d'un de ses plus illustres enfants, sans que la politique ait rien à voir dans l'affaire, et réunir tous ses habitants dans un hommage général, à l'adresse d'un méconnu jadis, que la justice impeccable du temps a rendu célèbre, auquel elle a restitué une gloire qui, naguère, s'était quelque peu trompée de chemin.

Depuis lors, l'invention de Nicéphore Niepce s'est singulièrement perfectionnée, et bien assurément elle n'a pas dit ses derniers mots. La photographie est aussi loin de son point de départ, que les admirables steamers d'aujourd'hui sont loin des sabots informes où se fit, pour les premières fois, l'application de la vapeur à la navigation. Mais, sans ceux-ci, ceux-là n'existeraient pas, et c'est l'invention elle-même, pénible et tâtonnante, à ses débuts, qui exige les perfectionnements progressifs enseignés par la pratique et par l'usage. Sans doute, Nicéphore Niepce ne voyait pas, en inventant l'héliographie, tout le parti qu'on en saurait tirer dans l'avenir, pas plus que M. de Jouffroy n'entrevoyait les villes flottantes qui sillonnent aujourd'hui toutes les mers du globe. Mais l'un et l'autre ont posé le principe et l'ont fixé, par l'expérience, et c'est bien le moins que la postérité reconnaissante élève des statues des hommes que leurs contemporains ont méconnus, quand ils ne les ont pas conspués. — Jean de Nivelle.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Séance du jeudi 25 juin

Présidence de M. Le Royer

La séance est ouverte à 3 heures.

Le traité de Cambodge

M. de Marcère dépose un rapport sur le traité du Cambodge.

La loi électorale

M. de l'Angle-Beaumanoir dit que la nouvelle loi électorale ne fixe aucun délai au gouvernement pour convoquer les électeurs en cas de vacance d'un siège.

M. Allain-Targé répond que les anciennes dispositions n'ont pas été abrogées. Le délai de trois mois continue à être en vigueur.

M. de l'Angle-Beaumanoir pense que la loi doit être complétée. Il présentera un projet dans ce but.

Les Facultés de théologie

Le projet de loi ouvrant un crédit de 75,000 fr. pour le personnel des Facultés de théologie, supprimées, est adopté à l'unanimité.

Les obsèques de l'amiral Courbet

M. l'amiral Galiber, ministre de la marine, dépose un projet de loi tendant à faire célébrer aux frais de l'Etat les funérailles de l'amiral Courbet. L'amiral sera enterré à Abbeville, selon son désir et celui de sa famille.

Acquisition d'œuvres d'art

Le Sénat adopte un crédit de 50,000 francs pour l'acquisition d'œuvres d'art.

L'élection du Finistère

Le Sénat aborde la discussion de l'élection du Finistère.

M. Paris dit qu'il démontrera la sincérité de cette élection. Il n'y apportera aucune passion, car il s'agit de rendre un jugement et le Sénat, aujourd'hui, est plutôt une cour de justice qu'une assemblée parlementaire.

Il fait un lumineux historique de la question, et en tire la conclusion que l'enquête a été incomplète et viciée dans sa forme.

Dans l'attitude des prêtres, qui a été blâmée, l'orateur déclare qu'aucun fait à leur charge ne s'est produit.

Le conseil d'Etat a formellement déclaré que les actes accomplis par les prêtres, en dehors de leur ministère, comme citoyens, ne sont pas de nature à vicier une élection. L'orateur discute les faits reprochés aux délégués sénatoriaux. Il établit qu'aucun caractère de pression ne peut leur être prêté.